

## HYGIÈNE PUBLIQUE.

## 4

Sur les effets pernicieux de la liqueur d'absinthe.

Depuis une dizaine d'années, on consomme, en France des quantités énormes d'absinthe. Dans les grands centres de population, toutes les classes de la société ont pris la désastreuse habitude de cette boisson, et, non contents de nous empoisonner chez nous, nous sommes allés porter dans l'Algérie ce meurtrier breuvage. Notre armée et nos colons d'Afrique font un déplorable abus du *poison vert*. Les dangers de l'absinthe, prise à dose élevée ou d'une manière habituelle, ne sont ignorés de personne, et pourtant le buveur y revient toujours, obéissant à une attraction presque invincible. L'étrange et universelle fascination exercée par cette liqueur a quelque chose d'inexplicable et de fatal; elle rappelle ce qui se passe en Chine à l'égard de l'opium, et l'on pourrait dire que la liqueur d'absinthe est devenue l'opium de l'Occident.

Avant d'entrer dans l'étude particulière de l'intoxication par l'absinthe, nous dirons quelques mots de la composition et du mode de préparation de cette liqueur.

Les plantes qui entrent dans la composition de la liqueur d'absinthe sont les suivantes :

- Sommités d'absinthe majeure.
- Sommités d'absinthe mineure.
- Racine d'angélique.

- Calamus aromaticus.*
- Semences de badiane.
- Feuilles de dictame de Crète.
- Origan vulgaire.

Toutes ces substances, mêlées en proportions déterminées, sont mises à macérer pendant huit jours dans de l'alcool à 60 ou 70 degrés; puis on distille au bain-marie. On ajoute alors 16 grammes d'huile essentielle d'anis pour 16 litres de liqueur, et l'on agite pour opérer un mélange complet.

Tous les distillateurs n'ont pas la même recette; plusieurs emploient le fenouil, la menthe et la mélisse. Le liquide étant distillé, on voit si la coloration est satisfaisante, si l'absinthe s'étend et blanchit bien. Si elle ne possède pas ces qualités, le savoir-faire du fabricant intervient: l'indigo, la teinture de curcuma, le jus d'hysope, d'orties, et même le sulfate de cuivre, s'ajoutent à la liqueur pour lui donner les apparences qui lui manquent.

Cette dernière sophistication, c'est-à-dire l'emploi du sulfate de cuivre ou *vitriol bleu*, pour colorer la liqueur d'absinthe, se pratique depuis longtemps et n'a peut-être jamais été interrompue. Il y a bien des années qu'un hygiéniste, M. Derheims, l'a signalée, et dans un article publié en 1860 dans la *Gazette des Hôpitaux*, M. Legendre du Saulle en citait un cas bien frappant. Ce médecin raconte qu'au mois de janvier 1860, une sorte d'épidémie, comme on l'avait appelée, sévissait sur le 1<sup>er</sup> régiment de dragons. Un grand nombre d'hommes offraient une certaine altération des traits; ils ressentaient de violentes coliques, avaient de la diarrhée, et quelques-uns même des vomissements. Sur l'invitation du colonel, les médecins du régiment entreprirent une enquête, qui fit découvrir la présence du sulfate de cuivre dans la liqueur d'absinthe des cantines. Quelques jours après, et en présence de la troupe, les fûts d'absinthe saisis dans les can-

tines furent défoncés, et l'on jeta au ruisseau, l'infusion de gros sous comme l'appelaient les dragons. Immédiatement après cette exécution, les soldats recouvrèrent la santé.

Une sophistication plus dangereuse encore aurait été commise sur le même liquide, selon M. Stanislas Martin. Ce pharmacien assure que le chlorure d'antimoine, substance éminemment vénéneuse, aurait été ajouté à l'absinthe.

Mais il n'est pas nécessaire d'invoquer la moindre adulation de cette liqueur pour expliquer l'action funeste qu'elle doit exercer sur l'économie animale. Composée de plantes à propriétés excitantes, ayant pour véhicule des alcools très-concentrés, la liqueur d'absinthe agit directement sur le système nerveux à un degré beaucoup plus prononcé que tous les autres alcooliques. Il faut considérer, en outre, que les plantes qui servent à obtenir la liqueur d'absinthe, fournissent, par la distillation, diverses huiles volatiles, et que d'ailleurs, pour augmenter encore sa richesse en huiles essentielles, on y ajoute, comme nous l'avons dit en parlant de sa préparation, un gramme par litre d'huile essentielle d'anis. Le dépôt blanchâtre qui se précipite quand on ajoute de l'eau à l'absinthe, suivant la forme et avec les précautions recommandées par les buveurs émérites, n'est autre chose que ces huiles essentielles d'anis, d'absinthe, d'angélique, etc. D'abord dissoutes dans le liquide alcoolique, ces huiles essentielles s'en séparent, s'en précipitent, et troublent la transparence de la liqueur, quand on l'étend d'eau, par suite de leur insolubilité dans l'eau ou dans l'alcool très-aqueux. Or, les huiles volatiles figurent au rang des poisons les plus violents que l'on connaisse : l'essence d'amandes amères tue à la dose de quelques gouttes, et l'acide prussique n'est qu'un dérivé de ce produit; l'essence de thérebentine est extrêmement vénéneuse; toutes les essences fournies par

les plantes de la famille des labiées sont des poisons. Il nous semble donc qu'une partie des effets toxiques que l'on reproche à l'absinthe doit être attribuée aux essences contenues à dose élevée dans ce liquide.

Comme personne n'a encore émis cette remarque, nous dirons dans quelle circonstance cette opinion nous est venue.

Nous n'avons jamais bu qu'un seul verre d'absinthe dans notre vie; c'était, il y a quelque vingt ans, nous étions alors élève en médecine, à Montpellier. L'ingestion de ce petit verre d'absinthe étendu d'eau nous occasionna, une demi-heure après, de violentes coliques et des épreintes d'estomac offrant le caractère d'une sorte d'empoisonnement, qui nous parut analogue, par ses symptômes, à celui que déterminent les huiles essentielles. A tort ou à raison, nous sommes demeuré convaincu depuis que les huiles essentielles contenues dans la liqueur d'absinthe sont la véritable cause des effets pernicieux de ce liquide pris à dose immodérée ou habituelle. Et véritablement, quand on considère les effets si positivement délétères de l'absinthe; quand on voit que son action sur nos organes est incomparablement plus prompte et plus profonde que celle d'aucun autre alcoolique; quand on réfléchit que l'usage habituel de l'eau-de-vie, du rhum et de diverses liqueurs de table est infiniment moins dangereux pour la santé; si l'on ajoute enfin que l'absinthe se prend presque toujours étendue d'une énorme quantité d'eau, ce qui annule les effets de l'alcool, on ne peut s'empêcher, il nous semble, d'attribuer cette différence d'action aux huiles volatiles vénéneuses qui existent dans la liqueur d'absinthe et qui n'existent pas dans d'autres liqueurs de table.

Une thèse sur l'alcoolisme et principalement sur les dangers de la liqueur d'absinthe a été soutenue au mois de décembre 1859, à la Faculté de médecine de Paris, par un jeune médecin très-distingué, M. le docteur Auguste

Motet<sup>1</sup>. Dans ce travail inaugural, M. Motet prouve que l'usage habituel de l'absinthe provoque une série de manifestations pathologiques extrêmement graves, qui diffèrent d'ailleurs des effets produits par les autres alcooliques, et qui semblent se rapporter à une intoxication toute spéciale. La distinction entre les effets de l'absinthe et ceux des autres alcooliques n'a pas, dans la thèse de M. Motet toute la netteté désirable; la question de l'intoxication spéciale par l'absinthe s'y trouve trop souvent confondue avec celle de l'alcoolisme en général. Nous nous en tiendrons ici à la première de ces questions, la seule véritablement intéressante par sa nouveauté<sup>2</sup>.

M. le docteur Motet décrit avec soin, dans sa thèse, l'affection spéciale qui résulte de l'usage habituel de l'absinthe. Pour le dire en un mot, l'usage de cette liqueur à dose immodérée finit par produire, selon ce médecin, un véritable empoisonnement, qui se termine par la folie.

M. Motet distingue deux formes différentes de l'espèce particulière de délire amené par l'usage de l'absinthe: la forme aiguë et la forme chronique. Certains buveurs, sans passer par une habitude préalable, arrivent, dans un temps très-court, à boire des quantités considérables d'absinthe; la folie éclate chez ceux-ci brusquement, et constitue la forme aiguë. Chez les autres, buveurs de profession, pour ainsi dire, l'intoxication, préparée de longue main, se traduit par des désordres lents et à marche progressive: c'est la forme chronique de cette affection.

Le délire résultant de l'abus de l'absinthe, quand il n'a

1. *Considérations générales sur l'alcoolisme, et plus particulièrement des effets toxiques produits sur l'homme par la liqueur d'absinthe.*

2. Pour la question générale de l'alcoolisme, c'est-à-dire des désordres pathologiques consécutifs aux excès de boissons alcooliques, on consultera avec profit la thèse sur l'alcoolisme de M. le docteur Racle, soutenue dans le concours d'agrégation de 1860, à la Faculté de médecine de Paris.

pas été amené par un usage lent et progressif, mais qu'il est provoqué pour ainsi dire d'emblée, c'est-à-dire le *délire aigu*, ressemble beaucoup au délire de l'alcoolisme, seulement les malades ne présentent pas les symptômes de ce tremblement musculaire qui a reçu le nom de *delirium tremens*: « Il semblerait, dit M. Motet, qu'on ait sous les yeux une forme de délire alcoolique éclos avant le développement complet, et dans laquelle la rapidité d'action de la cause eût empêché les phénomènes de se produire. » Au lieu de présenter cette agitation inquiète qui caractérise le *delirium tremens*, le buveur d'absinthe présente cet état de torpeur que les aliénistes ont désigné sous le nom de *stupor ébrieuse*.

« Les malades se distinguent des autres, ajoute M. Motet, par l'inquiétude peinte sur leur physionomie; ils se tiennent à l'écart, cherchent à s'isoler, non pas tristes et concentrés comme les mélancoliques, non pas inertes comme les stupides, mais présentant un état mixte dans lequel les objets extérieurs revêtent tous des formes correspondantes au délire. Voulant sans cesse échapper à des persécutions imaginaires, ayant même parfois la crainte de se voir méconnus, accusés de crimes qu'ils savent n'avoir pas commis, tantôt ils fuient, tantôt ils s'avancent vers vous en protestant de leur innocence. Les désordres vont croissant à mesure que le jour tombe, et c'est au milieu de la nuit que les plus fantastiques images font leur apparition. »

Dans cette forme aiguë, la terminaison de la maladie est rapide et toujours heureuse. Elle est en général précédée ou de sueurs extrêmement abondantes ou d'un sommeil profond.

Quand elle a revêtu la forme chronique, l'affection propre aux buveurs d'absinthe se trahit par d'autres symptômes que nous allons énumérer.

Le système musculaire est dans un état d'incertitude et d'indécision qu'il est facile de reconnaître à des contractions des fibres intimes des muscles, à des tremblements

de l'avant-bras, de la main et des membres inférieurs. Des sensations insolites sont perçues par le malade, telles que des fourmillements, de la pesanteur et des engourdissements; la main laisse échapper ce qu'elle a pu prendre. Les malades ont besoin, pour se maintenir, d'un point d'appui; ils ne sont pas solides sur leurs jambes, leurs genoux fléchissent à demi. M. le docteur Motet signale en outre le cachet spécial d'hébétude, les trémulations fibrillaires des lèvres, de la langue et des muscles de la face; le regard terne et triste, la dyspepsie, l'amaigrissement, la coloration jaunâtre de la peau, la teinte violacée des membranes muqueuses, la perte des cheveux, les rides et les caractères de la caducité.

Les troubles de l'intelligence marchent concurremment avec ces désordres du système musculaire. Par suite des progrès de la lésion cérébrale, le sommeil du malade est agité, il éprouve des rêves pénibles, des cauchemars, de brusques réveils. Des hallucinations, des illusions, des éblouissements, des vertiges, une céphalalgie opiniâtre, une tendance à l'hypocondrie, un embarras très-marqué de la parole, un engourdissement intellectuel, tel est le triste cortège de symptômes que présente l'individu parvenu à cet état avancé de son affection. Si les malades sont soumis alors à l'examen du médecin, celui-ci constate une véritable démence et un ensemble de symptômes qui apportent les éléments du plus grave pronostic. Rien ne peut en effet, enrayer la marche envahissante de la lésion cérébrale; il pourra survenir quelques périodes de rémission d'une durée plus ou moins longue, mais ce répit ne saurait promettre une guérison réelle. Le retour des accidents congestifs n'est jamais très-éloigné.

« Un peu plus tôt, un peu plus tard, dit M. le docteur Motet, la mort arrive au milieu d'accès épileptiformes, à un moment où il ne reste plus rien de l'intelligence humaine, où l'animal seul vit de la vie végétative, et dans un état de dégradation

telle, que nulle description n'en pourrait donner une idée exacte. »

Les observations de M. Motet n'ont fait que donner une forme plus précise et une confirmation scientifique à des remarques qui avaient été faites mille fois. Il y a longtemps que tout le monde est fixé sur les dangers de cette boisson funeste, et nous pouvons nous dispenser de citer aucun exemple individuel des désordres et des maux que son usage a entraînés. Combien de fois n'ont pas circulé ces mots funèbres : « X... est mort, c'est l'absinthe qui l'a tué ! » Dans l'article de la *Gazette des Hôpitaux* que nous avons déjà invoqué, M. Legrand du Saulle parle d'un de ses camarades, élève en médecine, dont l'intelligence, pourtant assez remarquable, s'est graduellement affaïssée par l'usage répété de l'absinthe; de déchéance en déchéance, il en est venu à vendre des contre-marches à la porte d'un théâtre dont nous pourrions dire le nom, et à passer la nuit aux halles, où il remplit quelque infime fonction.

Les pernicieux effets de l'absinthe ont été si bien compris à différentes époques, qu'on a quelques fois essayé de lui opposer une barrière dans les cas où pouvait s'exercer une autorité administrative; mais toute interdiction est restée impuissante; l'insatiable passion du buveur, jointe à l'intérêt des fabricants, ont été plus forts que la bonne volonté d'une administration tutélaire. Plus d'une fois le débit de l'absinthe a été interdit dans notre armée d'Afrique. Bien que nos souvenirs soient un peu vagues à cet égard, nous avons vu, dans la ville de Lunel, qui était alors un des sièges principaux de la fabrication des absinthes, diverses fabriques interrompre leur production par suite de l'interdiction portée en Afrique contre le débit de l'absinthe. D'après M. Legrand du Saulle, pendant la campagne de la Kabylie, en 1857, M. le maréchal Randon aurait formellement interdit aux *mercantiles* de suivre les colonnes d'expédition : on désigne sous ce nom des marchands qui s'at-

tachent aux corps d'armée en marche pour leur vendre de l'absinthe et des alcooliques préparés, Dieu sait comment, par eux-mêmes, et dont on avait jusqu'alors toléré le trafic.

Les marins de nos équipages reçoivent des rations de cognac, de tafia, de rhum et de genièvre, mais la distribution de l'absinthe est interdite sur nos vaisseaux. Il est vrai que le matelot peut trouver à terre le moyen d'échapper, au fond des cabarets, à la volonté de ses supérieurs; mais il n'en est pas moins positif que l'absinthe est proscrite du régime de nos marins, non-seulement pour les hommes de l'équipage, mais pour les officiers même. C'est ce que M. Fonssagrives constate avec satisfaction dans son *Traité d'hygiène navale*<sup>1</sup>.

Nous venons de tracer le tableau des désordres occasionnés par l'absinthe. On objectera certainement que le mal que nous accusons est loin d'offrir, dans tous les cas, la gravité que nous lui avons prêtée, et que tous les buveurs d'absinthe ne finissent pas nécessairement par le délire, la folie et la mort. Sans doute. Les observations de M. le docteur Motet ne s'appliquent qu'aux cas les plus extrêmes; ils traduisent, par des exemples frappants, des effets morbides résultant d'abus immodérés. Mais les observations faites sur ces cas excessifs restent vraies pour tous les degrés. Si le consommateur d'absinthe qui fait de cette boisson un usage habituel n'est pas forcément voué à une fin terrible, on peut affirmer qu'il est menacé d'une déchéance morale aussi désastreuse que les désordres physiques, car elle s'adresse à la meilleure partie de l'homme, à son intelligence, à son cœur, à sa volonté. Chez le buveur habituel de cette liqueur, l'intelligence s'affaisse

1. Par une disposition toute récente de l'autorité militaire, le débit de l'absinthe a été interdit dans les cantines de la garnison de Paris.

et fait place à l'hébétude; un égoïsme brutal remplace de justes affections; sa volonté est maîtrisée par un irrésistible entraînement vers les dégradantes satisfactions de l'ivresse. L'homme qui se distinguait naguère par de brillantes facultés intellectuelles perd cette intelligence qui faisait sa force, et dont la possession intégrale était la condition de son existence et de celle de sa famille; l'artisan boit dans la coupe de l'absinthe le poison qui doit le rendre impropre à gagner le pain de sa femme et de ses enfants; pendant qu'il délaisse son foyer pour le cabaret, la misère s'assied à la place qu'il abandonne. « Il faut plus d'argent, a dit Franklin, pour nourrir un vice que pour élever trois enfants. »

Pour arrêter les ravages qu'exerce autour de nous cette dangereuse liqueur, que faut-il faire? Le temps est passé où, à Sparte, on enivrait des esclaves pour inspirer aux citoyens et aux enfants le dégoût de l'ivresse. D'un autre côté, une interdiction administrative serait certainement impuissante pour arrêter dans le public les progrès de ce fléau de notre époque. Le seul recours qui reste ici, c'est de multiplier les leçons et les conseils de l'hygiène populaire. Que le public soit bien prévenu des dangers auxquels il s'expose; que l'ouvrier puisse entendre souvent des voix amies et prudentes qui l'avertissent du danger et l'aident à l'écarter. C'est là un devoir que tout homme éclairé est appelé à remplir dans la mesure de ses forces. Et quel bonheur n'apporte pas l'accomplissement de ce devoir!

Quelques réflexions faites par le journal l'*Akhbar* sur le sujet qui vient de nous occuper ne seront pas lues sans intérêt :

« On s'est ému, dit l'*Akhbar*, avec raison des progrès de ce fléau, et le Sénat, dans sa dernière session, a été saisi d'une

demande à fin d'interdiction de l'absinthe en France, produit qui contient les quantités alcooliques au titre le plus élevé, 70 à 72 degrés, et que l'on accuse, avec quelque raison, d'exercer l'influence la plus funeste sur l'organisme humain. Cette pétition a été prise en considération par le Sénat, et renvoyée à l'examen du ministre de l'intérieur.

« Aussitôt grand émoi parmi les partisans de ce breuvage et dans le monde industriel qui s'occupe tout spécialement de sa fabrication; il semblait que déjà l'interdiction était décrétée; on déplorait que les populations n'eussent plus le droit de s'empoisonner. Chacun sait que l'absinthe tue les plus robustes constitutions, énerve les plus mâles courages; mais n'importe; quand une fois on a porté à ses lèvres la coupe empoisonnée, on veut l'y porter encore jusqu'à ce qu'un tremblement nerveux saisisse la main coupable et lui ôte la possibilité de continuer ses fonctions meurtrières. On guérit de tout, excepté de la maladie de l'absinthe, dit la *Feuille commerciale de Cette*, qui répète que ce breuvage a tué en Afrique plus de soldats que les balles d'Abd-el-Kader. Aussi, dit-elle encore; c'est rendre un grand service à l'humanité que d'en interdire l'usage, si c'est possible.

« Quelques journaux se sont demandé si le pouvoir avait le droit d'interdire l'usage de l'absinthe; nous le croyons et nous affirmons même que c'est pour lui un devoir en présence des ravages que cause cette liqueur: ravages qui proviennent non-seulement des quantités alcooliques, mais des ingrédients qui entrent dans sa composition ou sa couleur, et qui en font trop souvent une détestable, drogue, près de laquelle l'acide sulfurique serait du sirop de sucre. »

## 2

De l'insalubrité de l'atmosphère des cafés et de son influence sur le développement des maladies cérébrales.

M. le docteur Legrand du Saulle, dans un mémoire communiqué le 14 janvier 1861, à l'Académie des sciences, a abordé une question d'hygiène publique à peine entrevue jusqu'ici; il s'agit de l'influence qu'exerce sur la santé la fréquentation assidue des cafés.

M. Legrand du Saulle croit pouvoir attribuer presque uniquement à un défaut de ventilation des salles d'estaminet les altérations de santé qu'il signale dans son travail. Ce défaut de ventilation joue certainement ici un rôle considérable, mais on ne saurait, selon nous, l'accepter comme cause unique. Dans l'été, quand les portes et fenêtres permettent la libre circulation de l'air dans les salles d'estaminet, l'influence fâcheuse que nous allons avoir à signaler continue de s'exercer, quoique à un moindre degré. A une ventilation insuffisante, agissant comme mauvaise condition physique, il faut donc ajouter l'action excitante et dépressive sur le système nerveux, du tabac et des boissons alcooliques de toutes sortes dont font usage les habitués des cafés.

« Un très-grand nombre de personnes, dit M. Legrand du Saulle, passent plusieurs heures de la journée, mais principalement de la soirée, dans un milieu manifestement insalubre. Elles s'y rendent après leur repas, et elles y prennent régulièrement du café, du thé ou des liqueurs. A cette première influence excitatrice se joignent la vive impression d'une lumière éclatante, les émotions du jeu, l'animation des conversations. La pipe ou le cigare viennent ajouter leur action narcotique aux effets de ces excitants divers. Par suite du défaut de ventilation, l'atmosphère dans laquelle séjournent ces personnes est profondément viciée: les émanations du tabac, des vapeurs alcooliques, de l'acide carbonique, résidu de la combustion du gaz de l'éclairage, tous les miasmes animaux provenant des transpirations cutanée et pulmonaire d'une agglomération d'hommes, voilà ce qui se trouve dans cette impure atmosphère. Quand on entre vers dix heures du soir dans certains estaminets, un nuage de fumée de tabac assez opaque pour empêcher la vue à quelque distance, et qui picote désagréablement les yeux, une température anormalement élevée, un air loutré, épais et difficilement respirable, font assez comprendre qu'un séjour de quelques heures dans un pareil lieu doit inévitablement exercer sur la santé une influence pernicieuse. On ne peut donc être surpris qu'un médecin qui a porté sur cet objet une attention et des études particulières

arrive à nous tracer un assez sombre tableau des effets pathologiques qui se produisent à la longue chez les individus qui ont pris en habitude invétérée la fréquentation des estaminets. »

Suivant M. Legrand du Saulle, la longue habitude de l'estaminet finit, après un temps variable, par produire chez certains individus, et à des degrés divers, une espèce d'empoisonnement dont le principal caractère est un afflux permanent du sang vers le cerveau, qui finit par amener une congestion de cet organe.

L'auteur a cru pouvoir distinguer trois périodes successives dans les progrès de cette intoxication spéciale, sur l'existence de laquelle aucun pathologiste n'avait encore attiré l'attention. Dans la première période, l'économie tout entière se trouve atteinte : la face pâlit, les digestions, opérées dans un milieu peu respirable, sont longues et difficiles ; le sommeil est lourd, le caractère devient impatient. Dans la seconde période, les traits se flétrissent, l'appétit diminue, des goûts bizarres se prononcent ; les yeux, souvent humides, supportent moins bien l'impression de la lumière ; le sens de l'odorat disparaît, l'aptitude au travail intellectuel diminue sensiblement, la mémoire est en défaut, l'attention ne peut se fixer longtemps sur un même objet, le caractère est inquiet et grondeur, les facultés affectives s'éteignent. Enfin, dans une troisième période, les traits de la physionomie s'affaissent, la respiration est un peu gênée, le pouls est parfois intermittent, les fonctions digestives restent en souffrance, le sommeil est agité, les yeux sont brillants, la vue est trompeuse, l'ouïe dure, la susceptibilité émotive est facilement impressionnée, et une larme, retenue avec peine, vient, sans raison suffisante, humecter la paupière ; les distractions sont assez fréquentes ; quelques aberrations étranges sont commises ; la fatigue musculaire arrive rapidement ; les mouvements paraissent incertains ; une sensation de froid est perçue, et

de l'engourdissement dans les membres est ressenti par l'individu ; son corps s'infléchit légèrement d'un côté.

Si la cause qui a déterminé cette série d'altérations morbides continue de s'exercer, le dernier terme de cette affection progressive est une congestion cérébrale. Le sang fait irruption vers le cerveau, et les effets ordinaires de l'apoplexie terminent cette triste scène. Quelquefois la paralysie générale, cette affection dont la fréquence commence à devenir vraiment alarmante, et qui est souvent la suite de la congestion cérébrale, achève cette série de maux.

M. Legrand du Saulle a bien soin d'établir que cette espèce d'intoxication, qui aboutit à une congestion cérébrale, est fort distincte des effets morbides ordinaires occasionnés par l'abus des boissons alcooliques. L'habitude de l'ivrognerie entraîne des lésions spéciales qui diffèrent de celles que l'auteur signale ici. La maladie particulière qu'il dévoile s'observe, en effet, chez un grand nombre d'hommes très-sobres, ne faisant jamais d'excès, mais qui, après avoir pris leur tasse de café, souvent sans addition d'eau-de-vie, séjournent tous les jours une ou deux heures dans l'estaminet. Ils s'étiolent et deviennent victimes d'un état congestif du cerveau, tout simplement parce qu'ils demeurent longtemps dans un lieu malsain et respirent un air impur et trop chaud. Ces accidents ne sauraient être attribués à l'*alcoolisme*, puisqu'on les observe chez des hommes sobres, qui font de l'estaminet un rendez-vous d'affaires ou de plaisir, et non point un lieu où l'on se rend pour acheter l'ivresse.

Il est fort difficile d'estimer, même approximativement, au bout de combien de temps commencent à apparaître quelques-uns des prodromes caractéristiques de l'affection spéciale décrite par M. Legrand du Saulle. En général, les jeunes gens résistent longtemps à ces impressions malfaisantes ; il faut quelquefois plus de six ou huit ans de fré-

quentation assidue des estaminets pour qu'ils présentent les signes prémonitoires appartenant à la première période, encore leur évolution est-elle fugace et lente. Cependant, quand la pâleur de la face, les difficultés de la digestion et la céphalalgie passagère se sont déclarées, l'intoxication est évidente, et si les mêmes causes persistent, les mêmes effets persisteront et iront en s'aggravant.

Cette sorte d'intoxication doit se développer beaucoup plus rapidement lorsque les habitudes de café sont contractées à un âge un peu avancé, quand les sujets sont forts, replets, pléthoriques, et qu'ils sont arrivés à cette phase de la vie où l'on savoure, dans une oisiveté trop souvent fatale, les jouissances qu'a procurées le travail de toute une vie. Aussi la classe des anciens négociants est-elle fréquemment atteinte par les effets de l'atmosphère insalubre des cafés. Celle des officiers en garnison est peut-être plus maltraitée encore. On a souvent noté que les accidents cérébraux sont communs et quelquefois promptement mortels chez les officiers parvenus à la fin de leur carrière militaire, et qui rentrent dans la vie civile; un séjour trop prolongé dans les cafés est, selon M. Legrand du Saulle, la cause de la fréquence dans ce cas des affections cérébrales.

La cessation complète des habitudes anciennement contractées suffit pour enrayer le développement de la maladie qui nous occupe.

Lorsqu'on songe à la fréquence de la paralysie générale chez les hommes et à sa rareté chez les femmes; quand on se rappelle d'ailleurs que cette maladie débute très-fréquemment par une congestion; quand on considère enfin la puissante influence qu'exerce l'atmosphère des cafés sur le développement des congestions, on est porté à expliquer la différence si notable qui existe sous ce rapport entre les deux sexes par cette circonstance que les hommes

seuls, en dehors de toute cause d'alcoolisme, se soumettent à l'influence congestive que nous avons signalée. La paralysie générale débutant la plupart du temps par une congestion, et l'atmosphère des cafés conduisant souvent, mais à la longue, à ce phénomène primordial, il y a lieu de se demander avec l'auteur si cette circonstance n'expliquerait pas jusqu'à un certain point la très-grande fréquence de la paralysie générale chez les hommes et sa rareté chez les femmes.

« Nous ne sommes arrivés, dit M. Legrand du Saulle, à la constatation de ces faits qu'avec une patience investigatrice qui remonte déjà à une époque éloignée, et qu'après avoir noté avec un soin minutieux tous les indices révélateurs d'une habitude contraire aux sages prescriptions de l'hygiène. Nous espérons qu'un contrôle sévère et impartial ne pourra conduire qu'à des résultats absolument identiques; car, ainsi que l'a dit Pinel, dans son *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*: « Les résultats de l'observation, en médecine, donnent rarement lieu à un partage d'opinions si on en fait une étude approfondie. »

Voilà qui est fort bien dit, et l'on ne peut qu'applaudir au noble sentiment de l'auteur, qui appelle, pour contrôler ses propres observations, les études de ses confrères. Il y a pourtant dans l'intéressant travail de M. Legrand du Saulle une lacune visible. L'auteur, qui a parfaitement signalé et étudié le mal, ne dit presque rien sur les moyens de le prévenir; après avoir établi les dangers du séjour dans l'atmosphère insalubre des estaminets, il ne donne aucune indication précise quant aux moyens de prévenir ce danger. C'est une omission que nous allons essayer de réparer.

Les dangers, pour la santé publique, d'une longue fréquentation des estaminets ne tiennent pas seulement, comme nous l'avons dit en commençant, au défaut de ventilation des salles. L'action répétée des divers excitants,

alcooliques ou autres, doit aussi entrer comme part dans la production des phénomènes morbides. On ne peut rien opposer de général à cette dernière influence, toute personnelle, et vitale, pour ainsi dire; mais il est possible d'agir très-efficacement contre la condition purement physique, c'est-à-dire pour prévenir, par un renouvellement constant et suffisant de l'air atmosphérique, l'insalubrité de ces milieux. Assurer aux salles d'estaminet une ventilation constante, énergique, tel est l'objet à remplir.

Peut-on parvenir, par des moyens faciles et économiques, à ventiler vigoureusement l'atmosphère des estaminets et des cafés? Rien ne serait plus simple ni moins coûteux : il suffirait d'établir à l'extérieur, dans la cave ou dans la cour de la maison, un ventilateur mécanique et une prise d'air. Un large conduit de bois, dont les dimensions seraient calculées d'après celles de la salle, apporterait à l'intérieur l'air puisé au dehors. Des orifices de sortie, pratiqués en nombre convenable, aux parois de la pièce, donneraient issue au dehors à l'air incessamment balayé par l'action du ventilateur. Mais ce ventilateur, en quoi consisterait-il? Une simple ailette, en forme d'hélice, installée à l'orifice du conduit de bois, ou conduit porteur, suffirait pour chasser l'air à l'intérieur de ce tuyau par son incessante rotation, et la petite pression résultant de l'impulsion mécanique ainsi communiquée à l'atmosphère balayerait incessamment l'air de la salle, en l'obligeant, par cette pression, à s'échapper par les orifices de sortie. Pour entretenir constamment le mouvement de ce ventilateur, que faudrait-il? L'effet mécanique à produire est tellement minime, et les pièces à ventiler sont d'une si faible capacité, qu'il ne saurait être question, pour obtenir cet effet, d'avoir recours à une machine à vapeur. Il suffirait, pour entretenir le mouvement du ventilateur, d'un simple tournebroche, dont on remonterait de temps en temps le poids moteur. Cet antique engin, banni de nos cui-

sines modernes, aurait là son application toute tracée. Quoi de plus simple, de plus commode pour les maîtres de café? Un vieux tournebroche, aujourd'hui sans emploi, suffirait pour assurer à leurs habitués une partie des conditions hygiéniques désormais reconnues indispensables. Le propriétaire d'un café qui dépense aujourd'hui des sommes folles en peintures, en glaces et en décors, n'aurait qu'à consacrer une très-minime partie de cette dépense à l'installation du système élémentaire de ventilation que nous venons de décrire. Il y aurait peut-être un peu moins d'or sur les lambris, mais il y aurait plus d'oxygène dans l'air; l'œil du consommateur serait moins flatté, mais sa poitrine et son cerveau se trouveraient à l'aise. Avis à qui de droit.

## 5

## Sur les champignons vénéneux.

Il s'est élevé, en 1861, dans les journaux scientifiques, une polémique sur une question trop importante pour que nous la passions sous silence : il s'agit des champignons vénéneux et des moyens qui permettent de distinguer les espèces vénéneuses des espèces comestibles. Nous n'aurons pas à prendre parti dans cette discussion, mais nous serons peut-être assez heureux pour concilier les opinions opposées en signalant une excellente solution pratique du problème dans l'emploi d'un procédé qui présente un véritable caractère de certitude. Mais avant tout rapportons les faits qui ont soulevé la question que nous avons à traiter.

Le 25 octobre 1859, les officiers du 2<sup>e</sup> bataillon du 58<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Corte (Corse), mangèrent à leur déjeuner des champignons que l'un d'eux avait cueillis la veille dans un bois. Le maître d'hôtel avait objecté, avant de les préparer, que leur apparence était sus-

pecte ; mais l'officier qui les avait apportés insista pour qu'on les servit à table.

Six officiers mangèrent de ces champignons. Deux heures après ce repas, vers huit heures du soir, les six officiers éprouvèrent des vomissements suivis de violentes coliques. Un médecin prescrivit un traitement qui ne fut pas suivi par tous les malades : un seul se soumit à un traitement rationnel. C'est aussi le seul qui survécut à cette affreuse catastrophe. Quelques jours après, les cinq victimes de cette déplorable erreur périssaient, après d'atroces souffrances.

Le *Conseil de santé des armées* s'émut à la nouvelle de ce terrible accident. Il fit préparer et rédiger une *Instruction relative aux champignons comestibles et vénéneux*. Cette instruction, que l'on pourra trouver dans le numéro de novembre 1860 du *Journal de pharmacie*, contient l'exposé des caractères propres à faire distinguer les bonnes espèces de champignons des espèces dangereuses. Il serait trop long de rapporter ici ce document ; nous nous bornerons à en citer les passages les plus saillants.

« Quelques caractères généraux, est-il dit dans cette *Instruction*, permettent de distinguer, le plus souvent, les espèces comestibles des espèces vénéneuses. Ainsi les espèces comestibles croissent généralement dans les lieux élevés et aérés, dans les terrains en friche, tandis que les champignons dangereux se trouvent dans les bois et dans les lieux sombres et humides. Les espèces alimentaires ont une chair compacte et cassante ; celles dont la chair est molle et aqueuse doivent toujours être rejetées.

« Les bons champignons ont un parfum agréable, quoique ce caractère appartienne aussi à quelques espèces nuisibles ; une odeur forte et désagréable est l'indice constant de qualités malfaisantes.

« On doit rejeter d'une manière absolue les champignons qui sécrètent un suc laiteux, et ceux qui présentent une odeur âcre, astringente, amère, acide ou salée.

« Il faut se méfier des champignons qui ont une teinte bril-

lante, rouge, verte ou bleue, dont les lames sont colorées en brun ou en bleu. La chair des espèces comestibles est, en général, blanche ; cependant un beau champignon rouge, l'*agaric orange*, est considéré comme l'espèce la plus fine et la plus délicate. Les bons champignons ne changent pas de couleur au contact de l'air lorsqu'on les coupe ; ceux dont la chair se colore d'une teinte brune, verte ou bleu, sont vénéneux. On doit considérer comme dangereux ceux auxquels les insectes ne touchent pas.

« Il faut s'abstenir des champignons, quelles que soient d'ailleurs leurs qualités apparentes, lorsqu'ils ont atteint leur entier développement, lorsqu'ils ont éprouvé un commencement d'altération, lorsque même ils sont cueillis depuis plus de vingt-quatre heures, les propriétés toxiques pouvant se développer quand le champignon vieillit ou se dessèche.

« On voit donc que les caractères négatifs ont plus de valeur que les caractères positifs ; et en appliquant rigoureusement les principes que nous venons d'exposer, on pourra sans doute écarter certaines espèces comestibles, erreur qui n'est point préjudiciable, mais on sera certain de rejeter toutes celles qui pourraient être nuisibles. »

L'*Instruction* ajoute plus loin :

« En résumé, on voit que la science ne possède aucun caractère certain, absolu, qui établisse les limites bien tranchées entre les champignons comestibles et ceux qui sont vénéneux à un degré plus ou moins élevé. »

Cette dernière conclusion est en contradiction manifeste avec la première proposition citée plus haut, à savoir, « que quelques caractères généraux permettent de distinguer les espèces comestibles des espèces vénéneuses. » Et, de bonne foi, puisque, de l'aveu de l'*Instruction*, il n'existe pas de caractère certain pour différencier les champignons vénéneux des espèces comestibles, une *Instruction* ayant pour but d'établir ces caractères généraux est une œuvre impossible, ou du moins elle doit présenter plus d'inconvénients que d'avantages.

Telle est l'opinion que s'est appliqué à soutenir un mé-

decin qui paraît avoir fait une étude spéciale de la *mycologie*, M. le docteur Bertillon. Dans la livraison du 16 février 1861 de la *Presse scientifique des Deux-Mondes*, M. le docteur Bertillon a fortement battu en brèche l'œuvre du conseil des armées, qu'il appelle une « *pernicieuse instruction sur les cryptogames pernicieux*. » Il a repris, phrase par phrase, cette instruction, se proposant de démontrer « qu'il n'y a pas, qu'il ne peut y avoir de caractères généraux capables de faire distinguer les champignons vénéneux de ceux qui ne le sont pas ; » et dès lors, « que cette instruction ne peut mener qu'à l'erreur. »

Il y a déjà longtemps que l'on a soutenu qu'il n'existe point de caractères généraux pour différencier, parmi les champignons, les espèces comestibles des espèces vénéneuses, pas plus qu'il n'existe de caractères généraux pour distinguer, dans la famille des solanées, par exemple, les espèces alimentaires des espèces vénéneuses pour l'homme ; pas plus qu'il n'existe, en zoologie, des caractères servant à distinguer les espèces nuisibles à l'homme des espèces utiles. Mais si cette thèse a été déjà soutenue, M. Bertillon, il faut le dire, l'a singulièrement rajeunie par la verve et la raison avec lesquelles il l'a développée à l'encontre de l'instruction du conseil de santé. Les arguments qu'il fait valoir sont tout à fait de nature à entraîner la conviction, à établir qu'il faut renoncer à différencier par des caractères scientifiques, la qualité vénéneuse et la qualité comestible dans le groupe des champignons, et à demander à l'histoire naturelle ce qu'elle ne peut fournir, c'est-à-dire des caractères d'organisation végétale comme *criterium* d'une action physiologique exercée sur l'homme.

La critique, peut-être un peu amère, dirigée par M. Bertillon contre l'instruction émanant du conseil de santé des armées ne devait pas toutefois rester sans réponse. Elle a été relevée, avec une certaine vigueur par un éminent chimiste, M. Poggiale, l'un des hauts titulaires de la

pharmacie militaire, le même qui se fit si justement remarquer en 1860, à l'Académie de médecine, dans la belle discussion relative au rôle de la chimie dans les sciences médicales, et qui, à la tribune de l'Académie, sut défendre avec autant de zèle que de talent la cause controversée de la chimie. M. Poggiale a suivi M. Bertillon sur le terrain de la discussion, et plusieurs lettres et répliques ont été échangées dans les recueils scientifiques, entre les deux adversaires.

Ce débat, qui a duré près de deux mois, n'a pas toutefois beaucoup avancé la question, par la raison toute simple que la difficulté est insoluble sur le terrain où elle est placée. Mais s'il n'est pas possible de vider le point en litige, c'est-à-dire de chercher des caractères scientifiques généraux pour prononcer sur la qualité vénéneuse ou comestible d'un champignon, on peut résoudre cette difficulté en la déplaçant. Expliquons-nous. La distinction des bons et des mauvais champignons par des caractères généraux accessibles au vulgaire étant reconnue impossible, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de chercher le moyen de détruire ce principe vénéneux chez tous les champignons, autrement dit, de rendre comestibles tous les champignons, y compris les plus dangereux. Or ce moyen existe ; il a été signalé bien des fois ; il a été soumis, devant une commission officielle, à l'expérimentation la plus précise, et on le trouve mentionné dans beaucoup d'ouvrages classiques.

Cette remarque judicieuse a été faite, à propos de la discussion qui nous occupe, par M. le docteur Foucart, l'un des rédacteurs les plus distingués de la *Gazette des hôpitaux*, dans le numéro du 11 avril de ce journal. C'en est donc qu'après lui que nous allons faire connaître le moyen facile et certain d'anéantir les propriétés vénéneuses des champignons, quelle que soit leur espèce. Devenue générale, la connaissance de ce procédé suffirait pour empêcher les malheurs beaucoup mieux que toute instruction scientifique.